



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 20 avril 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUCHEAU
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUCHEAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN			X	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Lilliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				<b>12</b>

### Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne  
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

### **2023-04-09 2SSIAD PH : Vote du compte administratif 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31,

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SSIAD PH (Personnes Handicapées) :

**Section de fonctionnement**

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 719.79	4 473.97
2	Dépenses afférentes au personnel	201 013.65	161 174.91
3	Dépenses afférentes à la structure	8 433.56	6 668.37
<b>TOTAL</b>		<b>215 167.00</b>	<b>172 317.25</b>

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	215 167.00	187 636.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	6 421.10
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	400.00
<b>TOTAL</b>		<b>215 167.00</b>	<b>194 457.10</b>

Résultat de l'exercice : 22 139.85 €

**Section d'investissement**

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	52 977.16	22 157.76
<b>TOTAL</b>		<b>52 977.76</b>	<b>22 157.76</b>

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	46 833.60	/
13	Subventions d'investissement	0.00	4 000.00
28	Amortissements des immobilisations	6 143.56	5 887.92
<b>TOTAL</b>		<b>52 977.16</b>	<b>9 887.92</b>

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20230426-2023\_04\_09\_2-DE



Résultat de l'exercice : - 12 269.84 €

Excédent N-1 : 46 833.60 €

**Résultat de clôture : 34 563.76 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 0.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUVEAU

Pour expédition conforme

Pour le Président  
Par délégation  
Sandy CHAUVEAU  
Vice-Présidente du CCAS



